

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE-SEVRE-AUTISE

N°2023CC_09_191

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres
En exercice :
Titulaires : 38

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre, à 18h30, le Conseil de
Communauté s'est réuni à XANTON-CHASSENON en session ordinaire,
sous la Présidence de Michel BOSSARD, Président.

Présents :
- Titulaires : 31
- Suppléants : 4

Date de convocation : 13 septembre 2023

Excusés ayant donné pouvoir : 2
Votants : 33

PRESENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon
- Mme FONTAINE Camille, Maire de la commune de Benet
- Mme BAUDRY-LOIGEROT Marie-Christine, Déléguée de la commune de Benet
- Mme LAVAL-PELLERIN Danielle, Déléguée de la commune de Benet
- M. GIBEAUD Loïc, Délégué de la commune de Bouillé-Courdault
- M. BOUTELLER Gilles, Maire de la commune de Damvix
- M. POUVREAU Philippe, Délégué de la commune de Damvix
- M. de CERTAINES Charles, Maire de la commune de Faymoreau
- M. MILLET Martial, Délégué suppléant de la commune de Faymoreau
- M. BLONDELLE Rodolphe, Délégué suppléant de la commune de Liez
- M. GELOT Jean-Marie, Maire de la commune de Maillé
- M. GRIMAUD Claude, Délégué de la commune de Maillezais
- Mme MASSON-SOULARD Catherine, Maire de la commune de Puy-de-Serre
- M. CADAU Philippe, Délégué suppléant de la commune de Puy-de-Serre
- Mme VIGEANT Catherine, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Dominique, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme BOBIN Evelyne, Déléguée de la commune de Rives-d'Autise
- M. POITIERS Patrice, Délégué de la commune de Rives-d'Autise
- Mme PERRIN Marie-Line, Maire de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. DURAND Jean-Jacques, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. GABORIAU Sébastien, Délégué de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- Mme MONTAMAT Eliane, Déléguée suppléante de la commune de Sant-Sigismond
- M. CHEVALLIER Jean-Claude, Maire de la commune de Vix
- M. BETEAU Pascal, Délégué de la commune de Vix
- Mme RIVIERE Erika, Déléguée de la commune de Vix
- M. DELAHAYE Philippe, Délégué de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- M. RECEGANT Didier, Délégué de la commune de Benet (donne pouvoir à Mme FONTAINE)
- M. PORCHER Charly, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges (donne pouvoir à Mme PERRIN Marie-Line)

ABSENTS EXCUSES :

- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme PELLETIER Céline, Déléguée de la commune de Benet
- M. MERCIER Georges, Délégué de la commune de Benet
- Mme GROUSSET Sylvie, Déléguée suppléante de la commune du Mazeau
- M. THIBAUT Denis, Délégué de la commune de Maillé
- Mme CHARBONNIER Nicole, Déléguée de la commune de Vix

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

OBJET : BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu la délibération n°2022CC_10_208 du 25 octobre 2022 actant la dissolution du Syndicat Mixte Sud Vendée Tourisme,

Vu l'arrêté n°2023-DCL-BICB-913 du 11 juillet 2023 prononçant la dissolution du Syndicat Mixte fermé Sud Vendée Tourisme,

Considérant la dissolution du Syndicat Mixte Sud Vendée Tourisme,

Monsieur le Président présente la répartition du résultat 2023 du Syndicat Mixte Sud Vendée Tourisme :

	001 (Investissement)		002 (Fonctionnement)	
	Dépenses €	Recettes €	Dépenses E	Recettes €
CCPFV		32 614.80		828.36
CCPLC		14 620.43		371,33
CCVSA		14 620.43		371,33

Vu la délibération n°2023CC_02_022 du 7 février 2023 actant la clôture du Budget Annexe Assainissement collectif Régie,

Vu la délibération n°2023CC_03_043 du 14 mars 2023 actant la clôture du Budget Annexe Assainissement collectif DSP au 31 mars 2023,

Vu la délibération n°2023CC_06_118 du 6 juin 2023 actant l'affectation du résultat 2023 du Budget Annexe Assainissement collectif DSP au Budget Principal,

Vu la délibération n°2023CC_06_120 du 6 juin 2023 actant l'affectation du résultat 2023 du Budget Annexe Assainissement collectif Régie au Budget Principal,

Considérant la dissolution du Budget Annexe Assainissement collectif DSP,

Considérant la dissolution du Budget Annexe Assainissement collectif Régie,

Monsieur le Président rappelle la répartition du résultat 2023 des Budgets annexes Assainissement collectif au Budget Principal :

	001 (Investissement)		002 (Fonctionnement)	
	Dépenses €	Recettes €	Dépenses €	Recettes €
Assainissement collectif DSP		12 522.50		379 390,63
Assainissement collectif REGIE	1 431.17			3 147.03

Vu la délibération n°2023CC_04_081 du 11 avril 2023 actant l'affectation du résultat 2022 du Budget Principal sur l'exercice 2023,

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 085-248500563-20230919-2023CC_09_191-DE

S²LO

Considérant qu'il convient de procéder à la modification de l'affectation du résultat du Budget Principal sur 2023 aux vues de la dissolution du Syndicat Mixte Sud Vendée Tourisme, du Budget Annexe Assainissement collectif DSP, et du Budget Annexe Assainissement collectif Régie,

Monsieur le Président présente la modification de l'affectation du résultat du Budget Principal 2023 :

	001 (Investissement)		002 (Fonctionnement)	
	Dépenses €	Recettes €	Dépenses €	Recettes €
Affectation du résultat 2023 initiale	266 957.37			593 683.57
SM Sud Vendée Tourisme		14 620.43		371.33
Assainissement collectif DSP		12 522.50		379 390.63
Assainissement collectif REGIE	1 431.17			3 147.03
TOTAL	241 245.61			976 592.56

Monsieur le Président présente la Décision Modificative n°2 du Budget Principal, relative à un réajustement des prévisions en fonctionnement et en investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57,

Vu la délibération n°2023CC_04_094 du 11 avril 2023 adoptant le Budget Principal pour l'exercice 2023,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le Budget Principal,

Il propose pour faire face aux engagements de procéder aux modifications suivantes :

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

S'LO

ID : 085-248500563-20230919-2023CC_09_191-DE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R-002-833 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	371,33 €
R-002-733 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	382 537,66 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	382 908,99 €
D-815221-01 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	0,00 €	157 548,89 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	157 548,89 €	0,00 €	0,00 €
D-6215-311 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6216-70 : Autre personnel extérieur	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-020 : Personnel non titulaire - Rémunérations	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	47 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-739118-01 : Autres reversements et restitutions sur contributions directes	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-7398-01 : Reversements, restitutions et prélèvements divers	0,00 €	13 360,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	28 360,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65568-615 : Autres contributions	0,00 €	130 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657363-633 : Subventions de fonctionnement aux éts à caractère administratif	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	382 908,89 €	0,00 €	382 908,99 €
 INVESTISSEMENT				
D-001-833 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	14 620,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-001-733 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	12 522,50 €	1 431,17 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	27 142,93 €	1 431,17 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-01 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	9 800,88 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-40-020 : INFORMATIQUE	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	14 800,88 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-01 : Constructions (en cours)	0,00 €	6 091,33 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-23-325 : BASE DE LOISIRS XANTON	0,00 €	4 818,57 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	10 910,90 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	27 142,93 €	27 142,93 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		382 908,99 €		382 908,99 €

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté :

- De valider la répartition résultant de la dissolution du Syndicat Mixte Sud Vendée Tourisme,
- Son accord pour modifier l'affectation des résultats sur 2023,
- D'approuver la Décision Modificative n°2 présentée.

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

ID : 085-248500563-20230919-2023CC_09_191-DE

S²LO

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- Approuve la répartition du résultat 2023 du Syndicat Mixte Sud Vendée Tourisme, telle que présentée ci-dessus.
- Approuve la modification de l'affectation du résultat du Budget Principal 2023, telle que présentée ci-dessus.
- Approuve la Décision Modificative n°2 du Budget Principal, telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 19 septembre 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Adeline POUPLIN

Adeline Pouplin

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le 28/09/2023

S²LO

ID : 085-248500563-20230919-2023CC_09_191-DE



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 085-248500563-20230919-2023CC_09_191-DE

S²LO

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Arrêté N°2023-DCL-BICB-913
prononçant la dissolution du syndicat mixte fermé Sud Vendée Tourisme

**Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-25-1, L.5211-26 et L.5212-33 ;

Vu l'arrêté préfectoral N°96-SPF-98 modifié autorisant la création du syndicat mixte Sud Vendée Tourisme ;

Vu l'arrêté n°2022-DCL-BICB-1504 du 29 décembre 2022 prononçant la fin de compétences du syndicat mixte Sud Vendée Tourisme ;

Vu la délibération N°CS23-03-05 du 15 mars 2023 du Syndicat Mixte Sud Vendée Tourisme portant sur l'approbation de modalités de transfert de l'actif et du passif ;

Vu les délibérations concordantes du syndicat mixte et de ses membres approuvant la dissolution du syndicat et la répartition de l'actif et du passif :

Syndicat Mixte Sud Vendée Tourisme	du	15 mars 2023
Communauté de Communes Sud Vendée Littoral	du	13 avril 2023
Communauté de Communes Pays de Fontenay Vendée	du	27 mars 2023
Communauté de Communes Pays de la Châtaigneraie	du	13 avril 2023
Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise	du	11 avril 2023

Vu l'adoption du compte de gestion 2023 par le comité syndical par délibération N°CS23-06-02 du 27 juin 2023 ;

Vu l'état de l'actif portant la mention néant produit par le comptable assignataire arrêté à la date du 12 juin 2023 et annexé au présent arrêté ;

CONSIDERANT que les conditions de la liquidation sont réunies ;

Arrête

Article 1 : Le syndicat mixte fermé Sud Vendée Tourisme est dissous.

Article 2 : L'intégralité de l'actif et du passif du syndicat est transféré à chaque communauté de communes membres répartis de la manière suivante :

- 29 % pour la communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée
- 13 % pour la communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie
- 13 % pour la communauté de communes Vendée Sèvre Autise
- 45 % pour la communauté de communes Sud Vendée Littoral

Article 3 : L'intégralité des archives du syndicat mixte est transféré à la communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée.

Article 4 : L'arrêté préfectoral N°96-SPF-98 autorisant la création du syndicat mixte Sud Vendée Tourisme est abrogé.

Article 5 : La Sous-Préfète de Fontenay-le-Comte, le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Vendée, le Président du syndicat mixte et les présidents des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Fait à Fontenay-le-Comte, le **1.1 JUIL. 2023**

Pour le préfet et par délégation,
La Sous-Préfète de Fontenay-le-Comte


Nicole CHABANNIER

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette, BP 24111, 44041 NANTES CEDEX 1, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à l'adresse <https://www.telerecours.fr>

